

# DEC 16/2016

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2015-2016

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 11 juillet 2016

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 11 juillet 2016

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Virement de crédits** n° DEC 16/2016 à l'intérieur de la section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2016

**E 11306**





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 5 juillet 2016  
(OR. en)**

**10927/16**

**FIN 437**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: Madame Kristalina GEORGIEVA, vice-présidente de la Commission européenne  
Date de réception: 5 juillet 2016  
Destinataire: Monsieur Peter KAŽIMÍR, président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Virement de crédits n° DEC 16/2016 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2016

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 16/2016.

p.j.: DEC 16/2016



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 05/07/2016

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2016  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 23, 40

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 16/2016

---

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 40 02 Réserves pour les interventions financières

ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence (report)	CE	-29 377 866,00
ARTICLE - 40 02 42 Réserve d'aide d'urgence	CE	-622 134,00
	CP	-24 000 000,00

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 23 02 Aide humanitaire, aide alimentaire et préparation aux catastrophes

ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins	CE	622 134,00
	CP	24 000 000,00
ARTICLE - 23 02 01 Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins (report)	CE	29 377 866,00

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

40 02 42 – Réserve d'aide d'urgence (report)

#### b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	<b>CE</b>
1A Crédits de l'exercice (report)	219 377 866,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	-150 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	69 377 866,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>69 377 866,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>40 000 000,00</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>29 377 866,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	13,39 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.

#### d) Justification détaillée du virement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve pour aides d'urgence est destinée à permettre de répondre rapidement à des besoins d'aide de pays tiers spécifiques, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en priorité pour des actions à caractère humanitaire, mais aussi pour la gestion civile d'une crise et la protection civile, et pour des situations dans lesquelles les flux migratoires exercent une pression particulière aux frontières extérieures de l'Union lorsque les circonstances l'exigent.

## I.2

### a) Intitulé de la ligne

40 02 42 - Réserve d'aide d'urgence

### b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016

	CE	CP
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	309 000 000,00	309 000 000,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	309 000 000,00	309 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	0,00	0,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>309 000 000,00</b>	<b>309 000 000,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>308 377 866,00</b>	<b>285 000 000,00</b>
<b>7 Prélèvement proposé</b>	<b>622 134,00</b>	<b>24 000 000,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,20 %	7,77 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CE	CP
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	s.o.	s.o.

### d) Justification détaillée du virement

Identique à celle de la page 2.

## **II. RENFORCEMENT**

### **II.1**

#### **a) Intitulé de la ligne**

**23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins**

#### **b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1A Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 061 821 941,00	1 428 753 205,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00	0,00
2 Virements	0,00	0,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	1 061 821 941,00	1 428 753 205,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	934 105 000,00	779 913 553,88
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>127 716 941,00</b>	<b>648 839 651,12</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>128 339 075,00</b>	<b>672 839 651,12</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>622 134,00</b>	<b>24 000 000,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,06 %	1,68 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

#### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	306 860,31	20 141,75
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	306 860,31	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	0,00 %	100,00 %

#### **d) Justification détaillée du virement**

À la suite du conflit armé au Yémen, 21,2 millions de personnes (soit 82 % de la population) ont besoin d'assistance. Les déplacements à grande échelle se poursuivent à un rythme alarmant. En mai 2016, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays atteignait presque 2,8 millions. L'insécurité alimentaire généralisée, touchant 14,4 millions de personnes, et la malnutrition aiguë (3 millions d'enfants et de femmes enceintes et allaitantes) sont des sujets de préoccupation immédiate. À moins d'une amélioration substantielle de l'accès à la nourriture, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire urgente risque de fortement augmenter entre mai et septembre 2016.

En outre, au premier trimestre 2016 des déficits de financement ont contraint le Programme alimentaire mondial (PAM) à réduire la taille des rations alimentaires qu'il distribue à 75 % de la ration normale. À partir de juillet 2016, le PAM manquera de fonds pour financer ses activités générales de distribution de vivres et de bons d'achat alimentaire, réalisées dans le cadre des opérations d'urgence. Des ressources supplémentaires sont nécessaires afin d'éviter une interruption de la distribution et/ou une réduction drastique de l'aide alimentaire.

Au terme d'une évaluation approfondie des besoins, l'aide supplémentaire de l'UE requise a été estimée à 30 millions d'EUR.

L'ampleur des besoins définis pour cette crise dépasse les montants actuellement disponibles de l'instrument d'aide humanitaire.

Au 1<sup>er</sup> juin, le taux d'exécution global des crédits d'engagement inscrits au chapitre de l'aide humanitaire s'établissait à 89 % (et à 89 % pour la ligne budgétaire principale, à savoir 23 02 01 - aide humanitaire et alimentaire). Il s'établissait à 49 % pour les crédits de paiements inscrits au chapitre de l'aide humanitaire et à 48 % pour ceux de la ligne budgétaire principale. Le solde de la réserve opérationnelle de l'aide humanitaire, après prise en compte de toutes les demandes en attente, sera de 85 millions d'EUR. Ce montant est nécessaire pour répondre aux crises et aux catastrophes naturelles d'ici à la fin de l'année.

La Commission a également examiné les possibilités de redéploiement à partir d'autres domaines politiques de la rubrique 4. Cependant, à ce stade de l'exercice, aucune disponibilité de crédits n'a pu être dégagée.

Aussi la Commission demande-t-elle la mobilisation de la réserve d'aide d'urgence à hauteur de 30 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 24 millions d'EUR en crédits de paiement pour répondre à la crise décrite ci-avant.

(Pour plus d'informations, voir l'annexe.)



## **II.2**

### **a) Intitulé de la ligne**

**23 02 01 - Mise à disposition rapide et efficace d'une aide humanitaire et d'une aide alimentaire en fonction des besoins (report)**

### **b) Données chiffrées à la date du 15/06/2016**

	<b>CE</b>
1A Crédits de l'exercice (report)	0,00
1B Crédits de l'exercice (AELE)	0,00
2 Virements	150 000 000,00
3 Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	150 000 000,00
4 Exécution des crédits définitifs de l'exercice	150 000 000,00
<b>5 Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0,00</b>
<b>6 Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>29 377 866,00</b>
<b>7 Renforcement proposé</b>	<b>29 377 866,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	s.o.
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 26, par. 1, pt. b), du règlement financier, calculé selon l'article 14 des règles d'application par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.

### **c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)**

	<b>CE</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	306 860,31
2 Crédits disponibles à la date du 15/06/2016	306 860,31
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	0,00 %

### **d) Justification détaillée du virement**

Identique à celle des pages 4 et 5.

## YEMEN

<b>Key financial information related to this crisis</b>	
<b>Total amount committed in 2015 for this crisis</b>	<b>EUR 50 million</b>
Amount committed through 2016 initial Humanitarian Implementation Plan (HIP)	EUR 30 million
Funds already committed this year for this crisis from:	
- Humanitarian Aid Operational Reserve	0
- Emergency Aid Reserve	0
- European Development Fund (EDF)	0
- Small Scale Response	EUR 0.3 million
<b>Total amount committed this year (including EDF)</b>	<b>EUR 30.3 million</b>
Other donors (source Financial Tracking Service, as of 19/04/2016)	USD 350.8 million

<b>Additional needs</b>
EUR 30 million

<b>When the funds are needed?</b>
June 2016

<b>Why additional funding is needed?</b>
<p>More than a year after the beginning of the conflict, Yemen has turned into the biggest humanitarian crisis in absolute terms: 21.2 million people (82% of the population) are in need of assistance.</p> <p>As of May 2016, almost 2.8 million people are internally displaced, a 13% increase in just one month. Widespread food insecurity, affecting 14.4 million people and acute malnutrition (3 million children and pregnant and lactating women in need of treatment) combined with increasing trend of internal displacement represent an immediate concern. Unless food access improves dramatically, a sharp increase in the number of people facing emergency food insecurity can be expected by September 2016.</p> <p>At the same time, due to funding shortfalls, the World Food Programme (WFP) was forced to reduce the ration sizes to 75% of full entitlements in the first quarter of 2016. WFP will face shortfalls for its general food distribution and commodity vouchers activities under the emergency operation starting from July 2016. Additional resources are required to prevent a break in the pipeline or a drastic reduction in food assistance.</p> <p>The 2016 Yemen Humanitarian Response Plan is currently funded at only 16%. This prevents humanitarian partners from scaling up operations, even if in some areas access is possible and minimum security conditions are guaranteed. Several humanitarian partners have the capacity to expand their operations, but presently don't dispose of sufficient</p>

funding to maintain even the current level of assistance.

The cessation of hostilities which started on 10 April 2016 creates conditions for humanitarian actors to expand operations in certain areas, monitor hard to reach areas and engage in assessments that would provide basis for new interventions. If the current new round of peace talks succeeds, access could improve in areas which were heavily affected and where households are in urgent need of life-saving assistance.

**What will it be used for?**

This additional funding will allow partners to expand emergency food distributions among local communities and more specifically Internally Displaced Persons across the country. Further life-saving support for populations which have been particularly affected by the conflict will also be considered.

